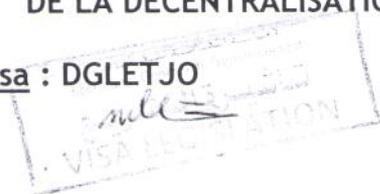


Visa : DGLETJO



0592



Arrêté n° _____/MIDEC/DGCT modifiant certaines dispositions de l'arrêté n°0484/MIDEC/DGCT du 12/06/2018 fixant le nombre de Conseillers Municipaux par Commune

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

- Vu l'ordonnance n°87.289 du 20 octobre 1987 abrogeant et remplaçant l'Ordonnance n° 86.134 du 13 août 1986 instituant les communes, modifiée ;
- Vu le décret n° 157.2007 du 06 septembre 2007 relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n°231.2015/bis du 02 septembre 2015 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°086.2012 du 28 mai 2012, modifié, fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et l'organisation de l'Administration Centrale et de son Département ;
- Vu l'arrêté n°R 2089/MIPT/DGCL du 24 août 2006 fixant le nombre de Conseillers au niveau de chaque commune ;
- Vu l'arrêté n°0484/MIDEC/DGCT du 12/06/2018 fixant le nombre de Conseillers Municipaux par Commune ;

ARRETE

Article Premier : Les dispositions de l'arrêté n°0484/MIDEC/DGCT du 12/06/2018 fixant le nombre de Conseillers Municipaux par Commune sont rectifiées en ce qui concerne les Conseillers Municipaux des communes de la Moughataa de Ould Yengé, Wilaya du Guidimakha, ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

Wilaya	Commune	Population selon RGPH 2013	Nbre de conseillers
Guidimakha	Ould Yengé	6688	17
	Bouilly	8478	17
	Leweinatt	11047	19
	Tektake	3852	15
	Lehraj	7526	17
	Dafort	14906	19
	Bouanz	15844	19

LIRE :

Wilaya	Commune	Population selon RGPH 2013	Nbre de conseillers
Guidimakha	Ould Yengé	6688	17
	Bouly	14906	19
	Leweinatt	3852	15
	Tektake	8478	17
	Lehraj	7526	17
	Dafort	15844	19
	Bouanz	11047	19

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 3 : Les Walis et les Hakems sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le 12 JUIL 2018

Ahmedou Ould Abdallah

Ampliations :

MSG/PR 02
PM 02
MIDEC 02
DGLTJO 02
Walis 15
Hakems 57

